

les enseignements de la France (1) et les succès incontestables obtenus en Angleterre, en Irlande et en Écosse, M. Knight demande l'application à la Nouvelle-Écosse de la législation promulguée, dans ces dernières années, au Canada, et l'organisation de quelques éducations dans de petits cours d'eau qui sont des propriétés particulières et offrent les conditions les plus favorables au développement d'une si utile industrie. D'autre part, la Société protectrice de la chasse et de la pêche appuie cette proposition, et pense que le temps est proche où la culture du poisson occupera autant de bras et de capitaux que la culture du sol; car, dit-elle dans une de ses publications, on reconnaîtra bientôt que les eaux sont d'un plus grand rapport que les terres, et on leur accordera une protection égale à celle donnée, sans conteste, aux champs et aux prairies.

Dans l'état actuel, la Nouvelle-Écosse ne pense pas à acquérir des espèces étrangères, ce qui n'aurait aucun avantage bien marqué pour ses pêcheries; mais elle se borne à chercher, par la propagation artificielle, à augmenter le rendement de ses eaux en concentrant ses efforts sur les espèces qui les habitent naturellement, et à prévenir les fluctuations de produit obtenu, si fréquentes jusqu'ici et qui sont dues à diverses causes accidentelles. Par un judicieux emploi de la pisciculture, elle peut rendre certaine son immigration annuelle de poissons, l'augmenter même, et revenir à cette époque fortunée où les apprentis stipulaient dans leurs conventions, qu'on ne leur ferait pas manger de Saumon plus de deux fois par semaine.

(1) Gerbe, *Pisciculture* (M. Th. F. Knight, *The River-fisheries of Nova-Scotia*, p. 72).